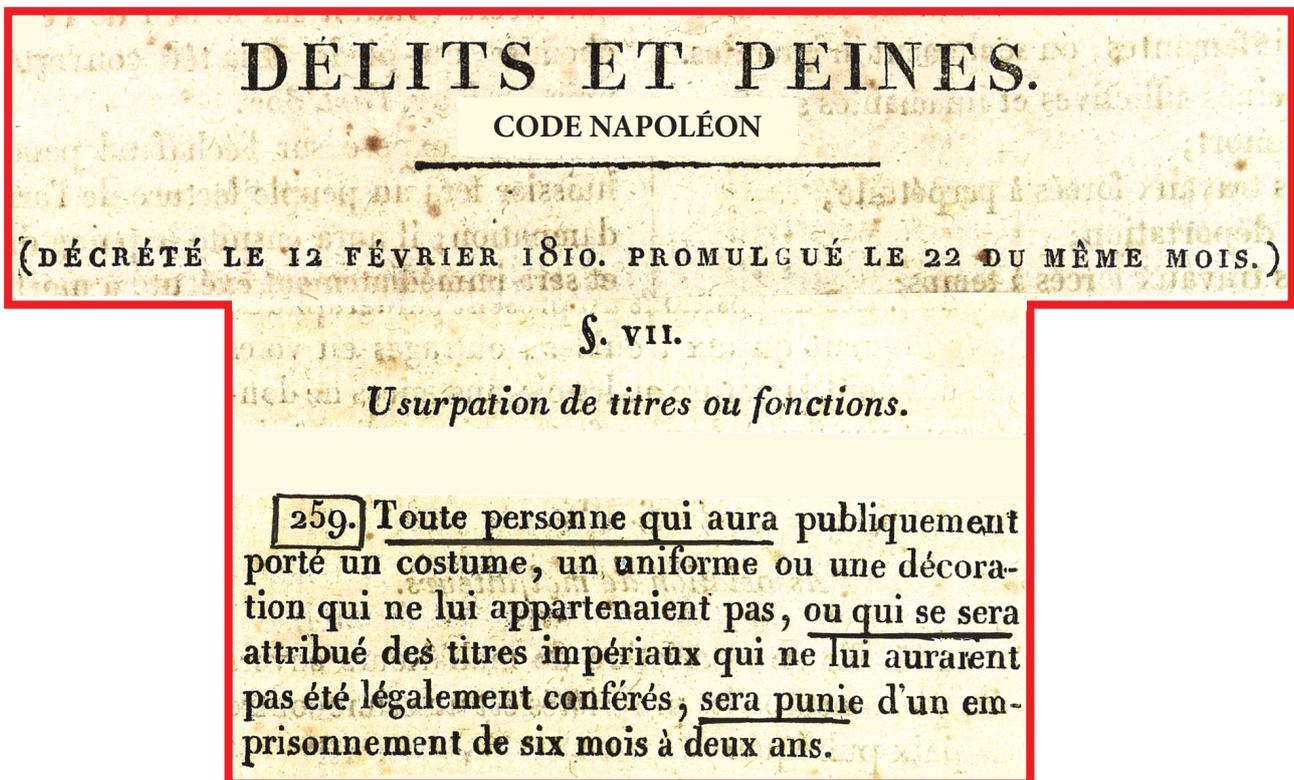


AVANT-PROPOS

Le **11 mars**, vous me sommez – du ton menaçant habituel des hobereaux de la Caste gouvernante et bureaucratique –, « d’actualiser mes informations de client ». Quel charabia vasouillard et bureaucratique pour le commun de vos nourriciers ; de même que le titre bizarroïde de directeur de « la Conformité ». Les Filous se doivent de dérouter la Masse...

Or, vous m’aviez asséné le même courrier le **22 janvier**, prétendu « dernière relance » (Je conteste avoir reçu une 1^{ère} !). À cette injonction le **1^{er} février**, je répondis, comme indiqué par la poste de Lyon : pièces jointes ci-après. Mais, pas d’accusé-réception de votre part !

Merci pour le « cher M^r » ! Et humilité devant la griffe d’un sang-bleu !



La Loi Louis-philipparde du 28.04.1832 supprima purement et simplement toute pénalité à raison de l’usurpation des titres de noblesse.

Ben voyons ! faisons commerce de la particule...

Par la loi du 17.06.1790, notre Grande Révolution avait aboli la noblesse héréditaire.

Dans quelle classe **d’Ig-noble** faut-il vous caser !